AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C2482
AV1375

15 novembre 2022

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique (article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELECTRICITE DE FRANCE

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Crédit Industriel et Commercial	emprunt – mise en place le 14/11/2022	900 000 océanes code FR0013534518	-	4 715 000 océanes*

* Il est précisé que la société Crédit Industriel et Commercial détient par ailleurs, au 14 novembre 2022, (i) 30 543 actions ELECTRICITE DE FRANCE représentant autant de droits de vote (cf. D&I 222C2212 du 14 septembre 2022), (ii) une position acheteuse de 535 000 options portant sur autant d'actions ELECTRICITE DE FRANCE arrivant à échéance en décembre 2022, (iii) une position vendeuse de 535 000 options portant sur autant d'actions ELECTRICITE DE FRANCE arrivant à échéance en décembre 2022 et (iv) une position longue de 174 341 « *equity swaps* » portant sur autant d'actions ELECTRICITE DE FRANCE à dénouement en espèces sans échéance (cf. D&I 222C2356 du 14 octobre 2022).

La société Crédit Industriel et Commercial a effectué la déclaration d'intention suivante :

« L'acquisition des titres de la société ELECTRICITE DE FRANCE par le Crédit Industriel et Commercial s'inscrit dans le cadre normal de ses activités d'arbitrage […]. Le Crédit Industriel et Commercial agit seul […], a l'intention d'apporter les titres à l'offre et envisage la possibilité de poursuivre ses acquisitions en fonction des conditions du marché. »